

Du statut des prépositions dans la grammaire

Mireille Tremblay

Volume 27, Number 2, 1999

À propos des catégories syntaxiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/603179ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/603179ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, M. (1999). Du statut des prépositions dans la grammaire. *Revue québécoise de linguistique*, 27(2), 167–183. <https://doi.org/10.7202/603179ar>

Article abstract

Most works on syntactic categories propose a formal distinction between lexical and functional categories, a distinction usually based on semantic criteria. This article about the category Prep presents theoretical and empirical arguments in favor of a morpho-syntactic definition of that category. We will show that the semantic concept RELATION is inadequate for a description of prepositions as a class (including complex and grammatical prepositions) and that this concept must be reformulated in terms of transitivity.

DU STATUT DES PRÉPOSITIONS DANS LA GRAMMAIRE*

Mireille Tremblay
Université Queen's

1. Introduction

La plupart des études sur les catégories présupposent une distinction formelle entre catégories lexicales et fonctionnelles. Cette distinction est faite de façon parfois explicite (Jackendoff 1977, Abney 1987, Speas 1990, Déchaine 1993, Chomsky 1998), mais elle est aussi implicite dans quantité d'autres travaux (Chomsky 1970, Anderson 1997, Déchaine et Tremblay 1997, Emonds 1985, Hale et Keyser 1997, Wunderlich 1996). La distinction entre catégories lexicales et fonctionnelles, que la plupart présupposent, est remise en question lorsqu'on s'attarde à essayer de définir les catégories. Ces dernières sont-elles des objets complexes ou des primitifs ? S'agit-il d'objets sémantiques ou morphosyntaxiques ? Certains travaux récents, en particulier Hale et Keyser 1997, et Déchaine et Tremblay 1997, 1998, tendent à montrer que les catégories lexicales en question sont en fait des objets configurationnels, sans propriétés sémantiques inhérentes. Il existe de nombreux arguments à cet effet. Par exemple, Déchaine et Tremblay 1997, 1998 ont montré qu'une définition sémantique des catégories ne pouvait rendre compte du fait qu'à l'intérieur d'une même langue, certains concepts pouvaient être réalisés par des catégories différentes. Ainsi, en français, on peut réaliser les propriétés de niveau individuel comme adjectif (*belle, grande, etc.*), comme nom (*courage, talent, etc.*), ou comme verbe (*aimer, détester, plaire, etc.*). De même, une définition sémantique ne peut pas non plus expliquer l'absence de certaines catégories

* La présente recherche a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (subvention # 410-96-1445 accordée au Groupe de recherche sur les catégories lexicales) et des commentaires et suggestions de nombreuses personnes dont Rose-Marie Déchaine, Réjean Canac-Marquis, Anne-Marie Di Sciullo, Monique Dufresne, Fernande Dupuis, de même que des participants au congrès 1998 de l'Association canadienne de linguistique (Université d'Ottawa) et au colloque GLOW 1998 (Tilburg, Pays-Bas). Je profite aussi de l'occasion pour remercier trois évaluateurs anonymes pour leurs précieuses remarques.

lexicales dans certaines langues. Ainsi, il est bien connu que certaines langues n'ont pas d'adjectifs (Dixon 1982). Or, si les catégories lexicales sont des objets morphosyntaxiques, cela remet en question la distinction entre catégories lexicales et fonctionnelles, dans la mesure où cette distinction repose généralement sur les critères sémantiques.

Dans cette perspective, il s'avère particulièrement intéressant de considérer le statut des prépositions : s'agit-il d'une catégorie lexicale ou fonctionnelle ? Les prépositions semblent avoir des propriétés mixtes, ce qu'on a tenté d'expliquer en postulant l'existence de deux types de prépositions : les prépositions lexicales et les prépositions fonctionnelles. Or, si cette distinction n'est pas encodée de façon formelle dans la grammaire, la question du statut catégoriel des prépositions est en fait un faux problème, car elle repose sur un *a priori* théorique non fondé. Par ailleurs, on peut aussi se demander si cette distinction est catégorique (1a) ou s'il s'agit d'un continuum (1b) ? S'il s'agit d'un continuum, cela remet probablement en question la distinction entre prépositions lexicales et fonctionnelles.

(1) a. Lexicales :	Fonctionnelles :
<i>sur</i>	<i>à</i>
<i>devant</i>	<i>de</i>
<i>avec</i>	

b. Lexicales : *devant, sur ... par ... sans... avec ... à ... de* : Fonctionnelles

Le présent article propose une définition morphosyntaxique, plutôt que sémantique, de la catégorie P et s'organisera de la façon suivante. Dans la section 2, nous discuterons du statut lexical ou fonctionnel des prépositions. La troisième section portera sur le caractère relationnel des prépositions : notre analyse des locutions prépositives et des prépositions grammaticales montrera que le concept sémantique de RELATION est inadéquat pour décrire la classe des prépositions et doit être reformulé en termes de transitivité. La section 4 montrera que la distinction entre les deux types de prépositions grammaticales du français (*à* et *de*) est en fait aussi de nature morphosyntaxique et mettra en valeur le rôle syntaxique des prépositions dans l'opération de FUSION (*MERGE*). Finalement, notre analyse de la catégorie P en termes de transitivité implique qu'il ne peut exister de prépositions intransitives. Cette question sera abordée à la section 5.

2. Les prépositions et la distinction lexicale / fonctionnelle

Abney 1987 a identifié les propriétés suivantes pour les catégories fonctionnelles : 1° elles n'ont pas de contenu descriptif; 2° elles appartiennent à une classe relativement fermée; 3° elles sont souvent dépendantes phonologiquement et morphologiquement; 4° elles marquent des traits grammaticaux ou relationnels; 5° elles ne peuvent être séparées de leur complément; 6° elles ne prennent qu'un seul complément. Le critère du contenu descriptif, probablement le plus important, fait reposer la distinction lexicale / fonctionnelle sur des bases sémantiques.

Si on essaie d'appliquer ces critères aux prépositions, on se rend vite compte que ces dernières possèdent et des propriétés de catégorie lexicale, et des propriétés de catégorie fonctionnelle. Comme les catégories lexicales, les prépositions ont un contenu descriptif : par exemple, elles peuvent servir à indiquer une relation spatiale (2a), temporelle (2b), instrumentale (2c) ou directionnelle (2d) :

- (2) a. Le livre est *sur* la table.
 b. Elle est venue *avant* moi.
 c. Elle a coupé le pain *avec* un couteau.
 d. Il est allé *à* Boston.

Comparativement aux autres catégories fonctionnelles comme celles de complémentateur, de déterminant et d'auxiliaire, elles sont relativement nombreuses, surtout si on fait abstraction de la variation flexionnelle.

- (3) C : *que, qui, dont, etc.*
 D : *le, un, etc.*
 Aux : *être, avoir;*
 Prép : *à, après, avec, chez, contre, dans, de, depuis, derrière, dès, devant, durant, en, entre, envers, hormis, hors, par, parmi, pendant, pour, près, sans, sous, vers, via, etc.*

En revanche, les prépositions ont aussi des propriétés de catégories fonctionnelles. Elles ont un contenu descriptif restreint comparativement aux autres catégories lexicales que sont les adjectifs, les noms et les verbes; elles font partie d'une classe relativement fermée (si on la compare aux autres catégories lexicales); elles sont souvent dépendantes phonologiquement et morphologiquement (4); elles marquent des traits grammaticaux ou relationnels (5); elles peuvent difficilement être séparées de leur complément (6); finalement, elles ne prennent en général qu'un seul complément (7) :

- (4) *à le : au* (français standard)
dans les : [dɛ̃] (français canadien populaire)

- (5) a. traits grammaticaux (Cas) : *à, de*
 b. traits relationnels : *avec, sans*
- (6) a. *Je l'ai mise dans, je pense, l'armoire.
 b. Je l'ai mise à l'intérieur, je pense, de l'armoire.
- (7) Dans l'armoire, sur le divan, derrière la commode, avant le repas, après la messe, depuis sa naissance.

De plus, les prépositions ont des propriétés morphologiques différentes des autres catégories lexicales dans la mesure où elles ne peuvent servir de base ou de tête en dérivation, mais peuvent, contrairement aux autres catégories, servir de préfixes, comme l'ont montré Di Sciullo 1996 et Di Sciullo et Klipple 1994.

- (8) *surpasser, contrefaire, apporter, défaire*

Afin de rendre compte du comportement à la fois lexical et fonctionnel des prépositions, on en distingue généralement deux types. En grammaire traditionnelle, cela correspond à la division entre prépositions pleines (*contre, devant, sur...*) et prépositions vides (au moins *à* et *de*); en grammaire générative, on fait plutôt appel à la distinction entre prépositions lexicales et prépositions grammaticales ou fonctionnelles (marques de cas, compléments, etc.). Malgré ces distinctions terminologiques qui sous-tendent des différences théoriques importantes, les deux approches se rejoignent, car dans les deux cas, la distinction entre les deux types de prépositions est surtout de nature sémantique.

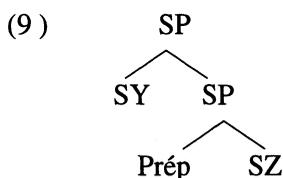
3. Du caractère relationnel des prépositions

La plupart des auteurs définissent les prépositions en fonction du concept de relation. Ainsi, dans Tremblay 1996, j'avais exploré la possibilité de réduire la différence¹ entre prépositions lexicales et prépositions fonctionnelles à une différence catégorielle (P contre K), impliquant une différence sémantique (relationnelle contre non relationnelle), argumentale (P(x, y) contre K()) et donc

1 Selon Rauh 1993, la distinction est avant tout encodée dans le lexique : seules les prépositions lexicales ont leur propre entrée lexicale, alors que les prépositions non lexicales n'ont pas d'entrée autonome. De ce fait, seules les premières assignent des rôles thématiques (externe : thème, et interne : localisation, source, direction, but) et ont des propriétés sélectionnelles. Les prépositions non lexicales, n'assignant pas de rôle théta, n'ont pas de rôle référentiel. Par ailleurs, les deux types de catégories ont des propriétés projectionnelles différentes : seules les prépositions lexicales peuvent prendre des compléments SN, SC et/ou SP, être intransitives, permettre des adjoints et avoir un spécificateur. Les deux types de prépositions partagent toutefois la même structure d'argument : ce sont dans les deux cas des prédicats dyadiques (x, y), et elles assignent le même cas (structural), même si les prépositions lexicales peuvent aussi assigner un cas inhérent (si elles sont dénominales ou désadjectivales).

aussi thématique. Étant dépourvues de structure d'argument, les prépositions fonctionnelles (K) n'étaient pas relationnelles, ne pouvaient ajouter d'argument ni même être générées à la base. Nous reviendrons sur cette distinction plus bas.

En revanche, la définition que proposent Hale et Keyser 1997 s'exprime avant tout en termes structuraux : les prépositions sont prototypiquement birelationnelles en ce qu'elles spécifient une relation (spatiale, temporelle ou autre) **entre deux entités**. Cela implique selon eux que les prépositions canoniques auraient une structure relationnelle, c'est-à-dire contenant à la fois un complément et un spécificateur.



Cette analyse présuppose que les prépositions sont nécessairement relationnelles. Mais qu'en est-il vraiment ? Afin de répondre à cette question, nous allons d'abord discuter du caractère relationnel de prépositions se situant à chaque extrémité du continuum sémantique des prépositions : les locutions prépositives et les prépositions grammaticales.

3.1 Argument pour l'analyse relationnelle : les locutions prépositives

Les prépositions peuvent être formées à partir de catégories lexicales : le français regorge de locutions prépositives, formées surtout à partir de noms, comme le montrent les exemples suivants :

- (10) a. *au-dessus de* d. *à l'instar de*
 b. *en face de* e. *grâce à*
 c. *en regard de* f. *par rapport à*

Selon Gaatone 1976, les locutions prépositives sont l'équivalent fonctionnel et sémantique d'une préposition. La question qui nous préoccupe est la suivante : les locutions prépositives appartiennent-elles à la catégorie P ? Et dans l'affirmative, s'agit-il d'une tête (P⁰) ou d'une projection maximale (SP) ? Finalement, qu'est-ce qui leur permet de fonctionner comme prépositions ? Pour répondre à ces questions, il nous faut prendre en compte les propriétés morphologiques des locutions prépositives.

Dans un premier temps, on pourrait faire l'hypothèse que c'est la présence de la préposition qui suit le nom (par exemple *de* dans *en face de*) qui

permet à certains noms de jouer le rôle d'une préposition. Or, cela peut difficilement être maintenu pour les raisons suivantes. Tout d'abord, les locutions prépositives ne sont pas toujours figées. Comme le fait remarquer Gaatone 1976 (voir aussi Watson 1998), si les locutions prépositives étaient figées, elles prendraient le pronom fort, tout comme les prépositions simples (11a), mais si elles n'étaient que des syntagmes nominaux, elles devraient préférer l'insertion du déterminant possessif (11c).

- (11) a. contre lui
 b. *le livre de lui
 c. son livre

Mais comme le montrent les exemples qui suivent, les locutions ne forment pas un groupe unifié, certaines locutions ne permettant que la forme forte (12), d'autres que la forme clitique (13) et finalement certaines permettant les deux formes (14) :

- (12) a. à cause de lui *à sa cause
 b. à défaut de lui *à son défaut
 c. au devant de lui *à son devant

- (13) a. *aux dépens de lui à ses dépens
 b. *au détriment de lui à son détriment

- (14) a. à côté de lui à son côté
 b. à propos de lui à son propos
 c. en compagnie de lui en sa compagnie

Par ailleurs, il existe des arguments montrant que la locution n'est composée en fait que des deux premiers mots (P + N). Rauh 1993 a soutenu que la présence de la préposition finale n'est requise que pour des raisons casuelles, car elle n'est pas requise lorsque l'objet n'est pas exprimé :

- (15) a. Put the book on top of the others!
 b. Put the book on top!

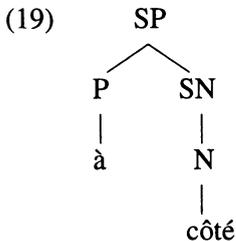
Par ailleurs, selon Seppänen, Bowen et Trotta 1994, on peut séparer le nom de la deuxième préposition par antéposition (16a), coordination (16b) et interpolation (16c).

- (16) a. Of which proposal do they seem to be in favor ?
 b. Your answer has nothing in common with the questions or with the issues at hand.
 c. In light, however, of what you have said, I agree to the changes.

L'argumentation de Rauh et celle de Seppänen, Bowen et Trotta, basée sur des données de l'anglais, ont été reprises dans Watson 1998, qui montre que les locutions prépositives se comportent de la même façon en français, sauf pour l'antéposition (18a), agrammaticale pour des raisons indépendantes, l'extraction hors d'un SN objet étant généralement plus contrainte en français qu'en anglais.

- (17) a. La librairie est à côté.
 b. Le musée est en face.
 c. Il se trouve au milieu.
- (18) a. *De quoi a-t-il été congédié à cause ?
 b. Il a été congédié à cause de son comportement et de son attitude.
 c. Il a été congédié à cause, néanmoins, de son propre comportement.

Watson en conclut que les locutions prépositives sont des locutions syntaxiques listées² («listed syntactic phrases») au sens de Di Sciullo et Williams 1987, plutôt que des atomes syntaxiques (X^0)³.



Or, si la préposition grammaticale qui suit le nom ne fait pas partie inhérente de la locution, on peut difficilement lui attribuer un rôle de déterminant catégoriel.

Une deuxième hypothèse consisterait à dériver le caractère prépositionnel des locutions de la nature du nom impliqué. Il faudrait alors se poser la question suivante : qu'est-ce qui permet à un nom de fonctionner comme préposition ? On peut faire une première observation : il s'agit souvent de noms locatifs (*dessous, delà, dedans, milieu, haut, etc.*) ou relationnels (*faveur, merci, raison, fin, manière, façon, etc.*) Ces noms peuvent être considérés comme inaliénables

2 La grammaticalisation des locutions prépositives ne fait pas de doute. Ainsi, comme le montrent les exemples suivants tirés de Wilmet 1998 : 432, les noms impliqués dans ces constructions ne peuvent plus se pronominaliser : *à l'intérieur du salon et celui de la cuisine (cf. la porte du salon et celle de la cuisine).

3 Il ne s'agit pas ici d'un processus d'adverbialisation comme le propose Wilmet 1998 : 431, la catégorie adverbe n'étant pas morphosyntaxiquement distincte des autres catégories (voir Déchaine et Tremblay 1997, Emonds 1985, Tremblay et Yüskeler 1999).

dans la mesure où ils font partie intégrante de leur possesseur (propriété physique (a) ou intellectuelle (b))⁴ et impliquent donc un argument interne (implicite ou explicite).

- (20) a. J'ai regardé le dessus/milieu *(de la table).
 b. J'admire la manière/façon *(de Paul).

(21) N (x)

On peut alors faire l'hypothèse que les locutions prépositives impliquent toujours des noms relationnels, car seuls ces noms répondent aux exigences concernant la structure relationnelle des prépositions. Cette hypothèse soulève la question suivante : comment interpréter le concept de RELATION ? S'agit-il d'un primitif sémantique (RELATION, proposé dans Tremblay 1996), d'une structure d'argument dyadique P (x, y), ou d'un concept structural ? La section qui suit montrera que le concept de relation, défini ainsi, est inadéquat et ne peut servir à caractériser la catégorie préposition.

3.2 Arguments contre l'analyse relationnelle

La caractérisation des prépositions à l'aide du concept sémantique de RELATION s'applique difficilement aux prépositions grammaticales dans la mesure où celles-ci ont une fonction purement casuelle et ne servent pas (toujours) à établir une relation sémantique entre deux arguments. Ainsi, dans la construction causative qui suit, la fonction de la préposition *à* n'est pas d'établir une relation entre « un roman » et « Charles : un roman » n'est pas le sujet du prédicat prépositionnel « à Charles ».

- (22) a. Charles lit un roman.
 b. Anne a fait lire un roman *à* Charles.

On peut tenter d'expliquer cet état de choses d'au moins deux façons : soit en proposant que les prépositions grammaticales ne sont pas de vraies prépositions, soit en redéfinissant le concept de RELATION.

La première hypothèse aurait pour implication qu'il existerait deux types de prépositions : les sémantiques, appartenant à la catégorie P, et les grammaticales, appartenant à une catégorie fonctionnelle, par exemple K, comme j'ai proposé dans Tremblay 1996. Une telle dichotomie repose sur la présupposition que les catégories lexicales sont définies en fonction de critères sémantiques,

⁴ Selon Vergnaud et Zubizarreta 1992 : 596, un objet inaliénable est une entité dépendante dans le sens où il est défini en fonction d'un autre objet, dont il fait partie.

hypothèse que nous avons rejetée plus haut. Or, si les catégories ne sont pas définies en fonction de critères sémantiques, ces mêmes critères ne peuvent servir à déterminer l'appartenance catégorielle. D'autre part, nous avons vu que les critères que propose Abney pour distinguer les catégories fonctionnelles des catégories lexicales s'appliquent en partie aux prépositions lexicales.

Troisièmement, tout comme les catégories lexicales (Speas 1990), les prépositions grammaticales peuvent aussi prendre plusieurs types de compléments :

- (23) a. *de/à* Pierre SD
 b. *de* sous la table SP
 c. *de/à* travailler SI/SC

Quatrièmement, comme l'a montré Zaring 1991, la plupart des tests permettant de distinguer les deux types de prépositions (tels l'isolement de *tous*, la topicalisation, le *en* adnominal) ne sont pas valables; en fait, ces tests semblent montrer qu'il existe un continuum à l'intérieur même des prépositions grammaticales. Finalement, même les prépositions dites grammaticales ne semblent pas toujours dépourvues de contenu sémantique : *de* "source/possession", à "but/possession" :

- (24) a. De Kingston à Montréal, ça prend trois heures.
 b. Un livre à moi/le livre de Paul.

L'inclusion des prépositions grammaticales dans la catégorie préposition nous amène à redéfinir la catégorie. En effet, ces dernières n'étant pas relationnelles dans la mesure où elles ne servent pas à établir une relation sémantique ou syntaxique **entre deux entités** (voir Tremblay 1996), il nous faut conclure que le concept de RELATION n'est pas le primitif approprié nous permettant de définir la catégorie.

Par ailleurs, nous nous retrouvons devant une contradiction. D'une part, les prépositions grammaticales étant de vraies prépositions, cela indique que les prépositions ne sont pas nécessairement relationnelles. D'autre part, nous avons vu à la section 3.1 que ce qui permet à certains noms d'être utilisés comme prépositions, c'est justement le fait qu'ils soient relationnels. Toutefois, cette contradiction n'est qu'apparente dans la mesure où ces noms ne sont relationnels qu'au sens où ils exigent un argument interne, c'est-à-dire qu'ils sont transitifs. Cela indique que le concept de RELATION entre deux entités est inadéquat, et qu'il faut le réinterpréter en termes de transitivité.

La reformulation du concept de RELATION en ces termes implique, d'une part, que la transitivité ne peut être réduite à une assignation de Cas, comme nous l'indiquent les locutions prépositives : la transitivité est attribuée au nom

et non à la préposition qui le suit. D'autre part, la présence d'un argument externe n'est pas pertinente à la définition de la catégorie Prép. Cette dernière conclusion va dans le sens des travaux de Jackendoff 1983, selon qui les prépositions sont des fonctions monadiques qui n'ont pas de pouvoir prédicatif en elles-mêmes⁵.

Pour conclure, nous avons vu que la distinction entre prépositions lexicales et fonctionnelles peut difficilement être maintenue. L'inclusion des prépositions grammaticales dans la liste des prépositions nous force à remettre en question la nature relationnelle des prépositions. Les prépositions sont caractérisées par la transitivité, ce qui implique qu'elles ne sanctionnent pas nécessairement d'argument externe. La section qui suit cherchera à établir le rôle primordial des prépositions dans la formation des objets syntaxiques complexes.

4. Prépositions grammaticales, FUSION et asymétries

Pourquoi y a-t-il des prépositions ? Quel est le rôle de ces dernières dans la computation ? Afin de répondre à ces questions, il est nécessaire de considérer les propriétés syntaxiques des prépositions grammaticales, car elles seules peuvent refléter les propriétés inhérentes de la catégorie Prép, indépendamment de tout contenu sémantique (voir Tremblay 1996).

Cette approche soulève une deuxième question : pourquoi y a-t-il deux prépositions grammaticales en français ? Si on présuppose que les prépositions grammaticales sont dépourvues de contenu sémantique, qu'elles appartiennent véritablement à la catégorie Prép, et que cette dernière, tout comme les autres catégories lexicales, n'est pas définie à partir de critères sémantiques, alors il

5 Baker 1996 offre des arguments empiriques en faveur de cette analyse. En mohawk, alors que les têtes s'accordent toujours avec leurs arguments, les prépositions ne s'accordent jamais avec leur supposé thème (i). De plus, les expressions locatives sont les seules catégories de classe lexicale majeure à ne pas pouvoir servir de prédicat principal : la présence d'un verbe fléchi est requise (ii). Or, selon Baker, la présence du verbe est requise pour que le sujet de la phrase reçoive un rôle thème, rôle qu'il ne peut recevoir de la préposition :

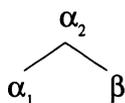
- | | | | | |
|------|----|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------|
| (i) | a. | Wa'-khé-ka-'
FACT-1sS/FsO-see-PUNC
"I saw Mary in the field." | Uwári ka-hat-á-'ke
Mary NsS-field-Ø-LOC | (=Baker (1a)) |
| | b. | *Wa'-khé-ka-'
FACT-1sS/FsO-see-PUNC
"I saw Mary in the field." | Uwári ye-hat-á-'ke
Mary FsF-field-Ø-LOC | (=Baker (3a)) |
| (ii) | | Sak ka-'seré-ht-a-ku
Sak NsS-car-NOM-I-in
"Sak is over there in the car." | *(t-ha-yá't-i)
CIS-MsS-body-be.in | (=Baker (7a)) |

nous faut conclure que la distinction entre les deux prépositions grammaticales doit être de nature morphosyntaxique.

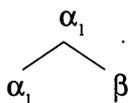
Afin d'explorer la nature de cette distinction, on peut se demander si les prépositions grammaticales sont conceptuellement nécessaires. Sinon, leur présence doit découler des propriétés formelles de la grammaire. Deux possibilités s'offrent à nous : l'hypothèse morphologique, selon laquelle les prépositions grammaticales seraient requises pour vérifier des traits formels (casuels) et l'hypothèse syntaxique, selon laquelle les prépositions seraient requises pour répondre à une exigence syntaxique.

Alors que la plupart des études générativistes sur les prépositions grammaticales traitent de la distinction casuelle (et donc morphologique) entre les deux prépositions, la grammaire traditionnelle a depuis longtemps reconnu le rôle syntaxique des prépositions, qu'elle décrit comme un « mot invariable qui établit un lien de subordination entre des mots ou des syntagmes » (Grevisse 1986 : 1503). Les prépositions grammaticales y sont analysées comme des chevilles, des outils syntaxiques. Reformulé en termes minimalistes, cela revient à dire que les prépositions servent à l'application de l'opération de FUSION (« pure MERGE », au sens de Chomsky 1998), opération qui prend deux objets syntaxiques et les combine pour former un objet syntaxique complexe. Ainsi, les prépositions grammaticales, étant dépourvues de contenu sémantique, seraient strictement requises par l'application de FUSION, ce qui soulève la question suivante : pourquoi existe-t-il **deux** prépositions grammaticales en français ? L'hypothèse d'une distinction sémantique (Cervoni 1991), catégorielle (Canac-Marquis 1995) ou casuelle (Tremblay 1991) étant a priori exclue, il ne reste comme explication possible que l'idée d'une différence structurale : si les prépositions sont requises par l'application de l'opération FUSION, le fait qu'il existe (au moins) deux prépositions grammaticales en français doit découler de différentes applications de FUSION. Nous faisons donc l'hypothèse que la présence de deux prépositions grammaticales en français (*à* et *de*) reflète les deux applications possibles de l'opération FUSION en français : la complémentation et l'adjonction.

(25) a. complémentation



b. adjonction



En effet, on retrouve généralement la préposition *de* dans les structures de complémentation (26) et la préposition *à*, dans les structures d'adjonction (27).

- (26) a. la destruction de la ville
 b. un verre de vin
 c. le livre de Paul
- (27) a. une personne au courage étonnant
 b. un verre à vin
 c. ce livre est à Paul
 d. j'ai fait manger un gâteau à Jean

Cette approche nous permettrait aussi de rendre compte de l'alternance entre *à* et *de* qu'on retrouve dans les constructions à prédicats difficiles (« tough predicates ») : selon Canac-Marquis 1995, la préposition *de* en (28a) est la tête du complément SC, alors qu'en (28b), l'infinitive est un adjoind⁶.

- (28) a. Il est facile de raconter cette histoire.
 b. Cette histoire est facile à raconter.

Notre approche impliquerait que les structures de complémentation et les structures d'adjonction puissent toutes deux être produites par l'opération de FUSION pure (« pure MERGE »), c'est-à-dire sans mouvement. Par ailleurs, on peut aussi se demander ce qui distinguerait les structures d'adjonction créées par FUSION pure des structures d'adjonction créées par mouvement. Nous faisons l'hypothèse que seules les dernières seraient impliquées dans un processus de vérification des traits. On pourrait aussi reformuler la distinction entre complémentation et adjonction à la base de la même façon : seule la structure de complémentation, étant plus locale, serait impliquée dans le processus de vérification des traits casuels.

5. Les prépositions intransitives

Notre analyse des prépositions en termes d'éléments essentiellement transitifs prédit qu'il ne peut exister de prépositions intransitives. Or, on identifie dans la documentation deux grands groupes de prépositions intransitives : les prépositions orphelines, qu'on retrouve en français, et les particules, qu'on

6 Selon Canac-Marquis (1995 : 42), l'agrammaticalité de (ib) peut être attribuée au fait qu'il est impossible d'extraire à partir d'un adjoind (Huang 1982) :

- (i) a. À quel propos/sur quoi_i est-il indispensable [*de* trouver la vérité t_i] ?
 b. *À quel propos/sur quoi_i la vérité est indispensable [*à* trouver t_i] ?

retrouve surtout dans les langues germaniques. Nous traiterons de ces deux types tour à tour.

5.1 Les prépositions orphelines

La première étude d'importance sur les prépositions orphelines du français est sans aucun doute Zribi-Hertz 1984 (mais voir aussi Kayne 1980), d'où sont tirés les exemples qui suivent.

- (29) a. Cette valise, je voyage toujours avec.
 b. Notre-Dame, vous venez de passer devant.

L'article de Zribi-Hertz présente des arguments convaincants montrant qu'il y a en fait dans ces constructions un objet pronominal non manifeste en position objet de la préposition.

- (30) SN ... Prép pro

Cet objet non manifeste est selon elle un élément pronominal plutôt qu'une trace, du fait que la construction ne permet ni le mouvement A' (32a,b), ni le mouvement A (32c).

- (31) Cette chaise, Jean a monté dessus.
- (32) a. *Qu'est-ce que Jean a monté dessus ?
 b. *Quelle chaise Jean a-t-il monté dessus ?
 c. *Cette chaise a été montée dessus.

Notons toutefois que les prépositions grammaticales ne peuvent être orphelines.

- (33) a. *Paris, j'adore aller à.
 b. *Paris, je rêve souvent de.

Cette propriété est particulièrement intéressante surtout si on considère que les locutions prépositives permettent des objets nuls, mais ne requièrent pas la présence de prépositions grammaticales.

- (34) a. La librairie est à côté.
 b. Le musée est en face.
 c. Il se trouve au milieu.

Ces données sont particulièrement révélatrices des propriétés des arguments implicites, mais une telle étude dépasse le cadre du présent travail.

5.2 Les particules

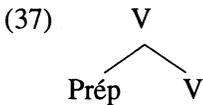
Plus problématique est le cas des particules, qui, selon Emonds 1972, sont en fait des prépositions intransitives (voir aussi van Riemsdijk 1978).

- (35) a. to call in “appeler, faire venir”
 b. to eat up “finir de manger”
 c. to bring in “rentrer, faire entrer”

Les particules germaniques ont fait l'objet de nombreuses discussions, qu'il nous est difficile de reprendre et de critiquer ici (en particulier Kayne 1985 et den Dikken 1995). Nous nous limiterons plutôt à présenter très brièvement l'analyse que notre conception des prépositions nous force à adopter.

Si nous excluons a priori l'hypothèse que les particules auraient un statut catégoriel distinct des prépositions (ASP, par exemple), parce que cette hypothèse nous semble la plus faible et la plus difficile à motiver empiriquement, il nous faut attribuer le caractère intransitif des prépositions à leur statut lexical. On a souvent proposé que les particules sont en fait réanalysées avec le verbe : le complexe morphologique [V^0+P^0] forme une catégorie verbale V^0 n'impliquant qu'une seule projection maximale (SV) (voir van Riemsdijk 1978, Johnson 1991). Nous pouvons donc attribuer l'apparente intransitivité des particules au fait qu'elles ne projettent pas au niveau SX : la transitivité serait alors un effet de la projection au niveau SX. Les particules des langues germaniques seraient alors à mettre en parallèle avec les préfixes des langues romanes, qui, selon Di Sciullo et Klipple 1994, n'ont pas de projection maximale.

- (36) a. porter
 b. apporter
 c. emporter



L'hypothèse de la transitivité inhérente des prépositions pourrait rendre compte du fait bien connu qu'elles sont les seules catégories lexicales qui soient préfixales. Les autres catégories (N, A, et V) seraient suffixales du fait qu'elles requièrent un argument externe (spécifieur), comme l'a proposé Baker 1996.

La prédiction faite par notre analyse s'avère donc juste. Il n'existe pas de prépositions intransitives, et les contre-exemples apparents impliquent un objet implicite ou semblent perdre cette propriété syntaxique lors du processus de composition morphologique.

6. Conclusion

Nous avons argumenté que les prépositions sont des objets purement syntaxiques, requis par l'application de FUSION. Une définition syntaxique de la catégorie Prép remet en question la distinction entre prépositions lexicales et prépositions fonctionnelles, et plus généralement, entre catégories lexicales et catégories fonctionnelles, dans la mesure où cette distinction repose avant tout sur des critères sémantiques, et en particulier une définition sémantique des catégories lexicales. Une telle distinction n'est pas un primitif de la grammaire et ne peut donc avoir aucun statut théorique.

Références

- ABNEY, S. 1987 *The English noun phrase in its sentential aspect*, Thèse de doctorat, MIT.
- ANDERSON, J. 1997 *A notional theory of syntactic categories*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BAKER, M. 1996 *The polysynthesis parameter*, New-York, Oxford University Press.
- CANAC-MARQUIS, R. 1995 «The distribution of *à* and *de* in Tough Constructions in French», Dans K. Zagana, *Grammatical Theory and Romance Languages*, Amsterdam, Benjamins, p.35-46.
- CERVONI, J. 1991 *La préposition*, Paris, Duculot.
- CHOMSKY, N. 1970 «Remarks on Nominalization», dans R. Jacobs and R. Rosenbaum, *Readings in English transformational grammar*, Waltham (Mass.), Ginn, p. 184-221.
- CHOMSKY, N. 1995 *The Minimalist Program*, Cambridge, MIT Press.
- CHOMSKY, N. 1998 «Minimalist Inquiries: The Framework», *MIT Occasional Papers in Linguistics* 15, Cambridge (Mass.)
- DÉCHÂINE, R.-M. 1993 *Predicates across categories*, Thèse de doctorat, University of Massachusetts, Amherst.
- DÉCHÂINE, R.-M. et M. TREMBLAY 1997 «Adverbial PPs and Prepositional Adverbs», *Calgary Working Papers in Linguistics*.
- DÉCHÂINE, R.-M. et M. TREMBLAY 1997 «De l'interprétabilité des traits catégoriels», *Calgary Working Papers in linguistics*.
- DÉCHÂINE, R.-M. et M. TREMBLAY 1998 «On Category Features», Communication au congrès GLOW, Tilburg, Pays-Bas.
- DIKKEN, M. den 1995 *Particles: On the syntax of Verb-Particle, Triadic, and Causative Constructions*, New-York, Oxford University Press.
- DI SCIULLO, A.-M. 1996 «Prefixed verbs and adjunct identification», dans A.-M. Di Sciullo, *Projections and interface conditions: Essays on the Modularity of Grammar*, Cambridge, Oxford University Press, p. 52-73.

- DI SCIULLO, A.-M. et E. KLIPPLE 1994 «Modifying affixes», inédit, UQAM.
- DI SCIULLO, A.-M. et E. WILLIAM 1987 *On the Definition of Word*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- DIXON, R.M.W. 1982 *Where have all the Adjectives Gone?* Berlin, Mouton.
- EMONDS, J. 1972 «Evidence that indirect object movement is a structure preserving rule», *Foundations of language* 8-4: 546-561.
- EMONDS, J. 1985 *A Unified Theory of Syntactic Categories*, Dordrecht, Foris.
- GAATONE, D. 1976 «Locutions prépositives et groupes prépositionnels : Observations sur la syntaxe de certains groupes prépositionnels», *Linguistics* 16: 15-34.
- GREVISSE, M. 1986 *Le bon usage*, 12ème édition, Paris, Duculot.
- HALE, K. et J. KEYSER 1997 «The basic elements of argument structure», Inédit, MIT.
- HUANG, C.T.J. 1982 *Logical Relations in Chinese and the Theory of Grammar*, Thèse de doctorat, MIT, Cambridge (Mass.)
- JACKENDOFF, R. 1977 *X'-syntax: a study of phrase structure*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- JACKENDOFF, R. 1983 *Semantics and cognition*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- KAYNE, R.S. 1980 «De certaines différences entre le français et l'anglais», *Langages* 60.
- KAYNE, R. 1984 *Connectedness and binary branching*, Foris, Dordrecht.
- KAYNE, R. 1985 «Principles of particle constructions», dans J. Guéron, H.-G. Obenauer et J.-Y. Pollock, *Grammatical Representation*, Dordrecht, Foris, p. 101-140.
- KLIPPLE, E. 1996 «Prepositions and variation», dans A.-M. Di Sciullo, *Projections and interface conditions: Essays on the Modularity of Grammar*, Cambridge, Oxford University Press, p. 74-108.
- RAUH, G. 1993 «On the grammar of lexical and non-lexical prepositions in English», dans C. Zelinsky-Webb, *The Semantics of Prepositions: From Mental Processing to Natural Language Processing*, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 98-150.
- ROBERGE, Y. 1996 «Les prépositions orphelines dans diverses variétés de français d'Amérique du Nord», Inédit, Université de Toronto.
- SEPPÄNEN, A., R. BOWEN et J. TROTTA 1994 «On the so-called complex prepositions», *Studia Anglica Posnanensia* XXIX: 3-29.
- SPEAS, M. 1990 *Phrase Structure in Natural Languages*, Dordrecht, Kluwer.
- TREMBLAY, M. 1991 *Possession and Datives: Binary Relations from the lexicon to syntax*, Thèse de doctorat, Université McGill.
- TREMBLAY, M. 1996 «Lexical and non-lexical prepositions in French», Dans A.-M. Di Sciullo, *Configurations*, Somerville, Cascadilla Press, p.77-98.
- TREMBLAY, M. et H. YÜKSEKER 1999 «Piti piti karamela sepeti or How to choose your own adverb in Turkish», soumis pour publication dans les *Proceedings of the 9th International Conference on Turkish Linguistics*, Oxford University.
- VAN RIEMSDIJK, H. 1978 *A Case Study in Syntactic Markedness*, Dordrecht, Foris.
- VERGNAUD, R. et M.L. ZUBIZARETTA 1992 «The definite determiner and the inalienable constructions in French and in English», *Linguistic Inquiry* 23-4: 595-652.
- WATSON, E. (1998) *Une étude comparative des prépositions dénominales en français*, Mémoire de maîtrise, Université Queen's.

- WILMET, M. (1998) *Grammaire critique du français*, 2ème édition, Bruxelles, Duculot.
- WUNDERLICH, D. 1996 «Lexical Categories», *Theoretical Linguistics* 22: 1-48.
- ZARING, L. 1991 «On prepositions and Case-marking in French», *Revue canadienne de linguistique* 36-4: 363-378.
- ZRIBI-HERTZ, A. 1984 «Prépositions orphelines et pronoms nuls», *Recherches linguistiques* 12: 46-91.